

MAIRIE DE MONS BOUBERT
80210 MONS BOUBERT

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le dix Juin à 9 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : Mrs DELAHAYE Emmanuel, Mrs ROUSSEL Jacques, GRISEL Laurent, PETIT Sylvain, TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, TESTU Jean-Marie, PETIT Jacques, TORON Eric, PETIT Jacques, Mmes POIRET Fanny, FRANCOIS Christiane, LOUCHART Francine.

Etaient absents : M DELATTRE Guillaume, excusé ; Mme BLONDIN Rose-Marie, excusée ; HAUSSOULIER Frédéric, excusé.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

. TAXE SEJOUR :

La Commune de Mons Boubert a instauré la perception de la taxe de séjour sur son territoire par délibération en date du 9 Juin 2011,

Au regard de la fusion des Communautés de Communes de la Baie de Somme sud, de l'Abbeillois et de la Région d'Hallencourt, le nouvel EPCI a compte tenu de sa compétence obligatoire en matière de tourisme, la possibilité d'instituer une taxe de séjour intercommunale.

Toutefois le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L.5211-21, prévoit qu'une commune ayant préalablement institué la taxe peut, par délibération contraire, s'opposer à la perception de la taxe intercommunale. En ce cas la délibération de l'EPCI ne s'appliquera pas dans les territoires des communes membres qui s'y sont opposées par délibération contraire. En revanche l'EPCI percevra la taxe sur le reste du territoire intercommunal.

Compte tenu de ces éléments et afin de garantir une recette importante de la commune, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,

. S'oppose à la perception intercommunale de la taxe de séjour par l'EPCI issu des fusions de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, de la Communauté de Communes de l'Abbeillois, et de la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt.

. Maintient la perception de la taxe de séjour telle qu'elle existe en 2016 dans la Commune.

. PARTICIPATION SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES :

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Sous Préfet l'informant que pour couvrir les dépenses du Syndicat Intercommunal, le Comité Syndical a fixé à 2.10 € par habitant la participation communale 2017, compte tenu des autres ressources dont il dispose.

L'assemblée communale, conformément aux dispositions des articles L5212-19, L 5212-20 et L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales invite M le Maire à mandater directement au Syndicat la somme qui lui est due, soit 528 habitants x 2.10 € = 1 108.80 € (mille cent huit Euros et quatre vingt cts) et en inscrit le montant à l'article 6554 (participations à charges intercommunales) du budget primitif pour l'exercice 2017).
Le Conseil Municipal refuse que cette contribution soit prélevée directement sur le produit des impôts.

. ADHESION DES COMMUNES DE LONG, PONT REMY ET ST RIQUIER A LA CABS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes de la Baie de Somme nous avisant que par délibération du 9 Mars ils ont accepté l'adhésion des Communes de Long, Pont-Rémy et Saint Riquier à la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de l'école notre dame de St Valéry :

- 1) Les enfants BARBIER Lyna, PELTIER Martin, TERNOIS Blanche participeront à une classe découverte « Vélo » dont le coût de 80 € est à charge des familles et de l'association des parents d'élèves.
- 2) Les enfants DELEENS Lisy, GOUJON Candice, PURNELLE Louna, TERNOIS Matilda participeront à une classe découverte « Poney » dont le coût de 80 € est à charge des familles et de l'association des parents d'élèves.

A cet effet, il est sollicité une subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 80 € par classe découverte.

. TROUPE SOLILES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Troupe Solilés qui souhaite jouer dans la salle polyvalente les 25 et 26 mai 2018. Il lui faudrait la salle à compter du 21 mai et elle sollicite une petite subvention pour les frais de transport et les frais de repas des comédiens.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de leur allouer une subvention de 150 € sur le budget 2018 et leur prêter gratuitement la salle polyvalente.

. RETRAIT DE LA COMMUNE D'ALLERY DE LA CABS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes de la Baie de Somme nous avisant que par délibération du 6 Avril ils ont accepté le retrait de la Commune d'Allery de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce retrait.

. ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE L'AVESNE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 7 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

Eclairage public Place de l'Avesne

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 53 591.61 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA, et la maîtrise d'œuvre) 19 833.11 €

Contribution de la commune

33 758.50. €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 33 758.50 €.

QUESTIONS DIVERSES :

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M Bignon, Sénateur nous avisant de l'impossibilité de nous allouer une subvention parlementaire pour le bistrot en raison d'un manque de crédit.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que l'ancien fourgon de pompiers qui était utilisé par le personnel communal nécessite de gros frais de réparation. Monsieur le Maire propose de le revendre au prix de 600 €.

. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les journées du patrimoine auront lieu à l'église le dimanche 17 septembre de 14 H à 18 H 00, il demande à chacun de compléter des permanences à l'église.

. M ROUSSEL Jacques demande que les talus sur Boubert soient fleuris pour 2018.

M TESTU Jean-Marie rappelle qu'un éboulement a eu lieu au pont cet hiver et que la terre n'a pas été ramassée.

. M TESTU Jean-Marie signale qu'un riverain se plaint pour des ronces du domaine public qui rentrent dans sa propriété.

. M PETIT Sylvain demande quand seront nettoyées les voyettes, cela sera revu.